

Club d'Entreprises Partenaires et Solidaires

Soutien par le mécénat

Généralités	Type	Contenu
<p>Par le mécénat, l'entreprise apporte et reçoit une cohérence par rapport à ses valeurs ou sa démarche RSE, développe une motivation voire une remobilisation de ses collaborateurs</p> <p>Parenthèse et ASCISE sont reconnues d'intérêt général et ont la possibilité de délivrer un reçu fiscal permettant la déductibilité partielle des actions de mécénat, qu'il soit financier, de compétences ou en nature.</p>	Mécénat financier	<p>Les entreprises membres du CEPS peuvent apporter une contribution financière annuelle sur le fonctionnement de Parenthèse et ASCISE dont l'affectation est prédéterminée par les membres du club. Les entreprises rattachées à une fondation ou à un fonds de dotation ont aussi la possibilité de soutenir les projets d'investissements de Parenthèse et ASCISE.</p>
	Mécénat de compétences	<p>Les salariés souhaitant s'impliquer peuvent apporter leurs compétences et expertises sous deux formes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Appui en compétences spécifiques, techniques ou savoir-faire (management, comptabilité, sécurité...)- Mise à disposition d'un salarié sur son temps de travail dans le cadre d'une prestation de main d'œuvre ou d'une prestation de services (ex : réalisation de travaux...)- Apport de compétences au Conseil d'administration de Parenthèse et ASCISE: le développement de Parenthèse et ASCISE rend difficile le recrutement de personnes compétentes en gestion financière et humaine, certains bénévoles préférant contribuer à des actions de « terrain » ou éventuellement intégrer des instances de gouvernance non globales (le Groupe) mais plus rattachées à des activités spécifiques (ex : Graine de Cocagne)
	Mécénat en nature	<p>L'entreprise partenaire peut faire don d'un bien ou d'un service (mobilier, véhicule, marchandises en stock, travaux de réparation, d'entretien...).</p>